



# CONFÉRENCE DROIT & PROCÉDURE

**INSCRIPTION : 50 € TTC / Membre Droit & Procédure : 20 € TTC**

**Gratuit pour les magistrats et les étudiants**

**INSCRIPTION EN LIGNE : [www.droitetprocedure.com](http://www.droitetprocedure.com)**

**[jeande.veronique@orange.fr](mailto:jeande.veronique@orange.fr) / 01 34 74 38 95**

**FORMAT HYBRIDE**



**ARTICLE 145 :**

**Bilan, actualités et perspectives du « colosse de la procédure »**

**Propos introductifs :**

**Olivier SAUMON**, avocat au barreau de Paris,  
jasper avocats, président de Droit & Procédure

**Octave HOCHER**, cabinet Hocher,  
avocat au barreau de Paris

**Interventions de :**

**Patrick SAYER**, président du tribunal  
des activités économiques de Paris

**Rachel LE COTTY**, première vice-présidente au tribunal judiciaire  
de Paris, coordonnatrice du pôle de l'urgence civile

**Maxime BARBA**, agrégé des facultés de droit,  
professeur à l'Université Grenoble Alpes

**Sylvie PIERRE-MAURICE**, maître de conférence HDR,  
UNISTRA

**Jean-Daniel BRETZNER**, avocat à la Cour,  
associé Bredin Prat

**18 mars 2026 - 19h00 à 22h00**

**PRÉSENTIEL** : Auditorium de la Maison du barreau de Paris  
2 rue de Harlay – 75001 Paris  
**ET DISTANCIEL** (via la plateforme Zoom)



# ARTICLE 145 : Bilan, actualités et perspectives du « colosse de la procédure »



Validation formation continue obligatoire  
des avocats

L'article 145 du code de procédure civile est un article majeur du droit de la preuve, puisqu'il concerne l'ensemble des mesures d'instruction pouvant être ordonnées par le juge à la demande d'une partie, de façon contradictoire (référend) ou non contradictoire (requête), à condition qu'aucun procès au fond n'ait été engagé au préalable. Les procès engagés chaque année sur son fondement sont légion.

Sous ce même article se cachent pourtant de multiples réalités et des pratiques différentes. La formation vise à rappeler les fondamentaux à connaître de cet article, à aborder les questions qu'il soulève dans sa pratique quotidienne au travers des retours des magistrats et des avocats, et à anticiper les défis auquel l'article 145 CPC, et le droit de la preuve en général, vont faire face.

**L'objectif de la formation :** Se remémorer les bases procédurales de l'utilisation de cet article, obtenir des retours d'expérience de magistrats, d'avocats et d'universitaires et approfondir ses connaissances pour mieux maîtriser cette procédure. La formation est destinée aux praticiens du contentieux, quel que soit leur métier (avocats, magistrats, commissaires de justice, juristes d'entreprises).

**La méthode pédagogique :** Après une présentation introductory de l'article 145 du CPC afin d'en rappeler les principes fondamentaux, chaque intervenant exposera une thématique relative aux mesures d'instruction in futurum. La parole sera ensuite ouverte aux autres participants, qui pourront partager leur point de vue ainsi que leur propre retour d'expérience sur la question.

18 mars 2026 - 19h00 à 22h00

PRÉSENTIEL : Auditorium de la Maison du barreau de Paris  
2 rue de Harlay – 75001 Paris  
ET DISTANCIEL (via la plateforme Zoom)



18 MARS 2026 de 19 h 00 à 22 h 00

<b>NOM</b>		
Prénom		
Profession		
Code NAF		
Statut	<input type="checkbox"/> Libéral <input type="checkbox"/> Salarié	
Barreau (avocat)		
CNBF (avocat Paris)		
Mail		
Tél		
Adresse		
Code Postal – Ville		
<b>FORMULE</b>	<input type="checkbox"/> PRÉSENTIEL <input type="checkbox"/> DISTANCIEL	
<input type="checkbox"/> Inscription : 50 € TTC		<input type="checkbox"/> Droit & Procédure : 20 € TTC
Inscription par courrier		DROIT & PROCEDURE C/O V. JEANDÉ 17 bis route du Moulin à Vent – 78740 VAUX SUR SEINE
Inscription en ligne		<a href="http://www.droitetprocedure.com">www.droitetprocedure.com</a>
Renseignements : Véronique JEANDÉ – Tél : 01 34 74 38 95 <a href="mailto:jeande.veronique@orange.fr">jeande.veronique@orange.fr</a>		